

SÉANCE ORDINAIRE 18 AVRIL 2017 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE

#### Sont présents formant quorum :

Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes Alexandre Toméo, délégué pour la municipalité de Pointe-Calumet

# Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 032-04-2017

### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 18 avril 2017 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

#### PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 033-04-2017

# 2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS</u> 2017

# Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

# ADMINISTRATION

Résolution RT 034-04-2017

# 3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2017</u>

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-03-2017 au montant de **11 695.35 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



#### Résolution RT 035-04-2017

# 3.2 <u>INSCRIPTION DE L'OMAEU DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES DANS LE SYSTÈME SOMAEU</u>

# Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac soit assignée comme étant le mandataire de la station d'épuration de Deux-Montagnes plutôt que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes dans le seul et unique but que les responsables puissent accéder au système SOMAEU et agir sur les fonctionnalités découlant de l'opération de la station d'épuration (transmission du rapport mensuel, assignation d'un mandataire le cas échéant, etc.)

Il est important de préciser que s'il y avait sanction, celle-ci serait réglée selon les modalités de l'entente en vigueur signée par les quatre villes participantes à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

### EXPLOITATION

#### Résolution RT 036-04-2017

# 4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la

Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

# En conséquence,

### Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de mars 2017 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

# Résolution RT 037-04-2017

# 4.2 ACHAT REGROUPÉ DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT le processus d'achat regroupé de produits

chimiques sous l'égide de la Ville de Saint-

Eustache;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir des économies

importantes via un achat regroupé;

#### En conséquence,

#### Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu de mandater la Ville de Saint-Eustache, au nom du Regroupement d'achat Rive-Nord aux fins d'aller en appel d'offres pour et au nom de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) pour l'achat des produits chimiques (sulfate d'aluminium) de l'année 2018.



**ET QUE** la présente résolution soit transmise à madame Christiane St-Pierre, agente d'approvisionnement de la ville de Saint-Eustache.

#### Résolution RT 038-04-2017

# 4.3 <u>FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME CONTRE LE VOL –</u> <u>REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DÉFECTUEUX</u>

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de service de la Régie de

traitement des eaux usées de Deux-Montagnes est équipé d'un système contre le

vol;

CONSIDÉRANT QUE les équipements existants sont défectueux dû

à la corrosion présente dans le bâtiment;

# En conséquence,

# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de procéder au remplacement des équipements d'un système contre le vol existants par un équipement complet, incluant l'installation, par la compagnie Progix Itée pour un montant d'au plus 3 615 \$ plus les taxes applicables.

De plus, une dépense au montant de 600 \$ plus les taxes applicables est à prévoir considérant que le système sera relié au poste central d'alarme.

La dépense pour le système d'alarme est assumée par le poste budgétaire 23-050- 00-722 code complémentaire 17-001 et financée par les activités de fonctionnement.

La dépense annuelle pour relier le système d'alarme à la centrale est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-441.

# Résolution RT 039-04-2017

# 4.4 <u>CAMPAGNE DE SENSIBILISATION – REJET DE PRODUITS DE</u> CONSOMMATION DANS LE RÉSEAU DES ÉGOUTS DOMESTIQUES

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs produits de consommation tels que des

lingettes, des coton-tiges ou des produits d'hygiène corporelle se retrouvent

régulièrement dans les égouts;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers causent de graves

dysfonctionnements aux équipements des stations de pompage des eaux usées : elles bouchent les canalisations et les pompes de relèvement et représentent un coût important

dans le traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE des produits chimiques ou toxiques (RDD) se

retrouvent dans les égouts;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci peuvent intoxiquer le personnel du

service d'assainissement et détériorer les

canalisations:

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens doivent être informés et sensibilisés

relativement à ce qu'ils jettent dans les égouts;



# En conséquence, Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mettre sur pied une campagne de sensibilisation destinée aux citoyens des municipalités de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac et des villes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin de les informer et les sensibilisés à cette problématique. Une somme d'au plus 2 000 \$, plus les taxes applicables est à prévoir dans le but de publiciser ces informations.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-341.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 040-04-2017

# 6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est18h40.

NORMAND CLERMONT	STÉPHANE GIGUÈRE
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE